

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 8 janvier 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4058-2018.

Cause tarifaire 2019 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).


Planification d'audience de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) sur la Partie MRI.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir à la Régie les renseignements suivants de la part de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et de Stratégies Énergétiques quant à l'audience de janvier 2019 sur la Partie MRI :

- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Monsieur Jacques Fontaine, analyste, présenta son rapport [C-SÉ-AQLPA-0004, SÉ-AQLPA-1, Doc. 1](#) portant sur « *La phase 3 de l'établissement du mécanisme de réglementation incitative (MRI) d'Hydro-Québec Transport* » tel qu'amendé cette semaine : Durée prévue : environ 20 minutes.
- **Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec** : Aucun au panel 1. Environ 25 minutes au panel 2 sur le MRI, de même qu'environ 25 minutes au Panel 3 sur les indicateurs et la liaison avec le MTÉR. Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Contre-interrogatoire des autres intervenants** : Environ 5-10 minutes par intervenant ayant présenté une preuve sur le MRI ou les indicateurs et le MTÉR. Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Plaidoirie de SÉ-AQLPA** : Environ 40 minutes.
- **Autres aspects utiles à la planification de l'audience** : À l'instar de la Régie, nous souhaitons que les panels 2 et 3, indépendamment de leurs présentations, soient aptes à répondre à toutes les questions portant sur le MRI et sur les indicateurs et le MTÉR relatives au présent dossier. Par ailleurs, le soussigné sera vraisemblablement absent les 14, 15 et 21 janvier 2019 en raison de conflits d'horaire à ce jour irrésolus.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)